

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 22 mai 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING,
BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. HAAS, GOETZ, ATZENHOFFER, -excusés-

DEL. N° 33/2000

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS DE LEMBACH ET ENVIRONS

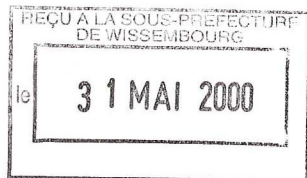
Dans le cadre des initiatives engagées en faveur de la sauvegarde des vergers par le groupe de travail « animation » qui réunit la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin, l'Association des Producteurs de Fruits, et la Communauté de Communes, il a été proposé de mettre en place des outils pédagogiques pour les enseignants de la Vallée de la Sauer. A cet effet, il est proposé de financer l'acquisition d'une malle pédagogique réalisée par l'ARIENA. Cette malle est proposée au prix de 5 600 F, mais peut être acquise au prix de 2 800 F par l'Association des Producteurs de Fruits.

- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 2 800 F à l'Association des Producteurs de Fruits de Lembach et environs pour l'acquisition d'une malle pédagogique qui sera mise à la disposition des écoles et associations pour l'organisation d'activités d'éveil et de sensibilisation aux vergers ;

- d'autoriser le Président à signer une convention précisant les conditions d'utilisation de la subvention avec l'Association bénéficiaire.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 23 mai 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL